



WOMEN'S INTERNATIONAL NETWORK
RÉSEAU INTERNATIONAL DE FEMMES
RED INTERNACIONAL DE MUJERES

AMARC
WIN

AMARC
WIN



Politique de genre pour la radio communautaire

8 Mars 2008





Préambule

L'égalité des femmes et leur rôle prépondérant dans chaque domaine de la vie a été reconnue par des instruments internationaux, des constitutions nationales et par des sociétés à travers le monde.



Le droit de toutes et tous, indépendamment de leur genre, sexualité, race, religion, a été reconnues par la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, les gouvernements ont reconnu le droit des femmes à travers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). D'après cette convention, les gouvernements se doivent de mettre en application des programmes concrets respectant trois grands principes que sont l'égalité, la non-discrimination et le principe de l'obligation de l'État.



Le rôle des médias pour favoriser l'égalité des femmes est essentiel. Celui-ci a été identifié dans la section J de la Plate-forme d'action de Pékin, adoptée par consensus en 1995 lors de la 4ième Conférence des Nations Unis sur les femmes. Cette section attire l'attention sur la participation active des femmes au sein des médias, mais signale leur absence générale dans des postes de prise de décisions et ce, tous médias confondus. Cette plateforme souligne également les besoins urgents de réforme et réaffirme l'obligation des États d'entreprendre des démarches telles que la formation, la recherche et la promotion des femmes dans des postes de pouvoir décisionnel. De plus, elle confère une obligation aux praticiens des médias afin d'appuyer la réalisation des deux objectifs stratégiques mentionnés ci-haut afin d'augmenter la participation et l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décision dans et à travers les médias et les nouvelles technologies de communication; et pour favoriser une représentation équilibrée et non-



stéréotypée des femmes dans les médias. La radio communautaire devrait être à l'avant garde dans l'atteinte de ces objectifs.

L'arrivée de l'Internet et de la communication en ligne procure aux femmes des possibilités de réseauter et communiquer sur une base équitable. Cependant, la majorité de femmes vivent dans des pays en voie de développement, où leur accès à toutes les formes de technologie est sévèrement limité. Les besoins des femmes dans les pays en voie de développement, et celles limités dans leur accès à la technologie dans les pays développés, doivent être pris en considération non seulement par les praticiens de la radio communautaire, mais également par les responsables politiques et ce, des gouvernements locaux aux conseils d'administration internationaux. Malheureusement, les politiques ont, en grande partie, ignoré les besoins en ligne des femmes, menant à un environnement pensé et conçu majoritairement par et pour les hommes ce qui aggrave d'une part l'écart informationnel entre les hommes et les femmes et d'autre part, la représentation négative ainsi que la commercialisation manifeste du corps des femmes. La radio communautaire peut jouer un rôle de premier plan afin d'amener ces points spécifiques à la table décisionnelle, en favorisant le rôle des femmes dans l'utilisation des technologies de l'information et la communication, et en réparant le déséquilibre politique.

Sur le plan international, le rôle des femmes dans la prévention et résolution de conflits ainsi que dans la construction de la paix a été reconnu par la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La radio communautaire a la responsabilité d'aider à assurer la visibilité et la participation des femmes lors de ces situations, fournissant ainsi des espaces où leur voix peuvent être entendue dans le cadre d'un processus de construction de la paix et adressant les besoins spécifiques des femmes et des filles dans des situations de conflits.

La radio communautaire a une obligation de redresser le déséquilibre et de faciliter la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision et de programmation, de s'assurer que la voix des femmes et leurs préoccupations font partie intégrante des nouvelles quotidiennes, que les femmes soient dépeintes comme étant des membres actives de la société, et pour supporter les femmes dans leurs acquisitions d'habiletés techniques ainsi que dans le développement de leur confiance vis-à-vis la communication. Les stations de radio communautaires ont également une obligation de mettre en application une politique éthique qui inclut le respect et l'égalité des femmes en tant que pierre angulaire. Cette politique de genre pour la radio communautaire servira d'outil pour mettre en application l'égalité entre les genres au sein des stations de radio. Cette politique devrait faire partie intégrante des règlements des stations de radio ainsi que de leur politique d'éthique.

Section I

L'accès des femmes aux ondes hertziennes

Les femmes doivent avoir accès aux ondes hertziennes afin que celles-ci puissent réaliser leurs propres programmes, qu'ils soient de nature politique, sociale ou de divertissement en plus de pouvoir écouter des programmes traitant des questions de genre et de femme.

Ceci exige une attitude positive envers la formation pour les femmes ainsi que la création d'espace réservé aux femmes afin que celles-ci puissent produire des programmes, tout en assurant un environnement d'entraide et de confiance, au sein et autour de la station de radio. Ceci inclut le développement de politique anti-harcèlement pour assurer la protection des femmes vis-à-vis de toutes formes de harcèlement sexuel et violences physiques, y compris la mise en place d'un mécanisme de plaintes. Les femmes ont également le droit de travailler dans un environnement sans crainte, ce qui implique des formations appropriées en sécurité et autodéfense, la tolérance zéro vis-à-vis de toutes violations à la dignité des femmes et d'assurer un appui suite aux menaces provenant de l'intérieur et de l'extérieur des stations de radio.

Culturellement, il est parfois difficile pour les femmes d'accéder aux ondes hertziennes, et ce, en raison de leur contrainte à voyager seul ou tard dans la nuit. Des efforts devraient être faits pour s'assurer que les femmes peuvent surmonter ces barrières, par exemple, grâce aux stations de radio mobiles, via le covoiturage ou l'accompagnement. Les formations techniques spéciales pour les femmes ou des journées pour femmes-seulement sont également des moyens de surmonter les problèmes de confiance. Jusqu'à ce que les femmes réalisent la parité, les stations de radio devraient s'engager à établir un bureau pour femmes dans les stations de radio afin de soutenir celles-ci. De plus, les efforts devraient tendre vers des moyens de sauvegarder les femmes contre toutes les formes de discrimination dans les stations et sur les ondes, ainsi que dans la création d'un environnement positif pour assurer leur pleine participation.

Section II

La représentation des femmes sur les ondes

Encouragez la représentation des femmes dans leur diversité, sans souligner les rôles stéréotypés, tels que ceux de la femme au sein de l'unité familiale.

Assurer que toutes et tous, indépendamment de leur genre, appartenance ethnique, classe sociale, orientation sexuelle, etc. soient traités avec respect et dignité dans tous les aspects du contenu de la radiodiffusion, que ce soit le contenu éditorial ou les annonces diffusées. Ceci signifie

que ni les hommes ni les femmes ne seront considérés comme un objet physiquement ou autrement. De plus, la perspective des femmes devraient être prise en compte et représentée dans la programmation. Cependant, des programmes spéciaux doivent être alloués pour les femmes. En même temps les femmes radiotrices ne devraient pas être confinées à ces programmes spécifiques.

Les femmes sont souvent négligées par les médias comme sources d'expertise. Des sources diverses, représentant tous les secteurs de la société, devraient être employées pour les programmes de nouvelles et d'analyse. Pour faciliter ceci, il peut être utile de faire un annuaire des experts de femmes dans divers domaines qui peuvent être employés comme point de référence.

Section III

Les besoins spéciaux des femmes provenant des minorités

La diversité des expériences des femmes doit être reconnue, et des espaces devraient être créés pour les femmes qui ont fait davantage face à la discrimination, à l'oppression ou à la négligence des médias étatique et/ou commercial. Ceci inclut les dispositions spéciales pour inclure les femmes ayant une limitation fonctionnelle et/ou une déficience, les femmes des minorités ethniques, de castes, les femmes autochtones et celles d'orientation sexuelle minoritaire, telles que des lesbiennes et transsexuelles.

S'assurez que les femmes et les personnes ont accès aux ondes hertziennes dans leur pleine diversité. En particulier, allouer aux femmes provenant de minorités du temps d'antenne pour discuter de thématiques particulières, et ce, dans un environnement émancipatoire, sécuritaire et sans discrimination.



La formation et le renforcement des capacités des femmes peuvent être spécifiques et ainsi un financement devrait être alloué pour s'assurer que leurs besoins sont satisfaits.



Section IV

La représentation des femmes à tous les échelons de gestion de stations de radio

En comparaison avec les radios publiques et commerciales, la radio communautaire a le plus de femmes dans les postes de gestion. Cependant, les femmes sont toujours massivement sous-représentées, en particulier dans les domaines de prise de décision et lorsque les qualifications techniques sont requises. Il y a toujours trop de stations de radio dans lesquelles il n'y a aucune représentation de femmes. Pour que les femmes soient représentées d'une manière utile et intelligible au sein des stations de radio communautaires des quotas de participation devraient être mis en place en ce qui a trait à la collectivité, la gestion et la production, y compris la participation des femmes sur le plan de la gestion technique. L'objectif ultime est d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, mais des quotas d'au moins 30% devraient être mise en place de façon transitoire. Pour réaliser ces quotas, il est important d'investir dans le renforcement des capacités des femmes afin d'instituer le leadership et la formation en gestion pour soutenir les femmes dans leur atteinte de parité dans les stations de radio.



La participation des femmes ne peut pas être mesurée par le nombre de femmes impliquées dans les stations de radio. Les femmes doivent être représentées dans la production, la composition de la collectivité et au sein des organes décisionnels des stations de radio. Les

stations de radio devraient être constituées pour s'assurer que les femmes peuvent s'engager dans les processus politiques, ce qui pourrait inclure la mise en place d'un environnement culturel favorable et inclusif. Il y a de multiples facteurs qui peuvent faciliter la participation des femmes. Ceci inclut la prise en charge des enfants, les heures de travail flexibles et les horaires de radiodiffusion qui s'adaptent aux autres responsabilités des femmes, un éclairage et des mesures de sécurité adaptés pendant les réunions et les émissions de radio, ou le transport sécuritaire pour les femmes qui doivent voyager à/et de la station. Au moins la moitié de tous les endroits réservés à la formation devrait l'être pour les femmes.

Section V

L'utilisation de la technologie appropriée

Tandis que quelques femmes sont habilitées à utiliser les technologies de l'information, il demeure un clivage numérique genré important. Les femmes sont souvent exclues de l'utilisation de la technologie, y compris l'utilisation de la technologie traditionnelle, telle l'utilisation des studios de radio. Il est important de reconnaître ce clivage numérique genré et le surmonter, par la formation technique par et pour les femmes ainsi que par un investissement dans une technologie appropriée.

La technologie appropriée implique un engagement à l'utilisation de logiciel libre. Ceci inclut un studio facile à utiliser pour les femmes, considérant les différences physiques, par exemple les femmes sont habituellement moins grandes que les hommes, et s'assurer que les studios peuvent être employés par toutes et tous, y compris les personnes ayant une limitation fonctionnelle et/ou une déficience. Elle implique également de s'assurer que les équipements pour la formation sont accessibles, par exemple en étant traduit dans les langues locales et pour celles et ceux qui sont non-lettrés, de sorte que toutes et tous puissent les comprendre.

Il y a également des besoins urgents d'encourager la recherche et de soutenir les initiatives qui aident les défavorisés et non-lettrés à atteindre leurs besoins de communication, et ce, par le développement de la technologie qui peut être employé par celles et ceux qui sont non-lettrés, et en rendant la technologie meilleur marché disponible.

Section VI

Le financement et renforcement des capacités pour les radios des femmes

Le renforcement des capacités est une composante clé pour réaliser la parité de genre. Ceci s'applique non seulement au renforcement des

capacités pour les femmes impliquées dans les stations de radio, mais également pour les hommes et les femmes de sorte qu'ils puissent fonctionner ensemble pour bâtir un environnement sécuritaire et de soutien où toutes et tous se sentent aptes à contribuer au succès de la station. En même temps la formation à la sensibilité au genre devrait être conduite pour toutes et tous au sein des stations de radio pour permettre aux hommes et femmes de reconnaître les comportements patriarcaux et les représentations discriminatoires et ce, afin de pouvoir développer des relations de genre égalitaires et des manières justes et non discriminatoires de réaliser des reportages.

Plusieurs stations de radio ont de bonnes intentions de réaliser la parité de genre, cependant rarement le renforcement des capacités et le financement est consacré à cet objectif. Des fonds spécifiques devraient être affectés à la réalisation de la parité de genre. Ces fonds devraient être employés pour former des femmes en ce qui a trait à la technique, la programmation et les habiletés de gestion pour établir les conditions qui créeront au sein des stations un environnement sécuritaire pour les femmes (tel un éclairage adéquat ou un équipement de sécurité) et qui fourniront des moyens de réseauter pour les femmes impliquées dans la station.

D'un point de vue structurel, il peut être essentiel d'avoir une responsable des femmes dans le personnel, dans le comité consultatif ou le comité de gestion qui puisse évaluer les besoins de la station et mettre en application les programmes pour aider à réaliser la parité de genre.

La politique de genre a été traduite en 17 langues. Voyez:



705 Rue Bourget #100, Montreal, Quebec CANADA, H4C 2M6,
Tel: +1-514-982-0351, Fax: +1-514-849-7129
secretariat@si.amarc.org, <http://win.amarc.org/>

Les contributions à cette politique de genre proviennent des membres de l'AMARC-RIF Asie-Pacifique et celle-ci a été approuvée par l'AMARC-RIF International.

Comité de rédaction : Geeta Malhotra, READ (Inde); Nimmi Chauhan, DRISHTI Media Collective (Inde); Sonia Randhawa, Conseil d'administration de l'AMARC Asie Pacifique (Australie); Tamara Agrabawe, INTERNEWS (Afghanistan); et Bianca Miglioretto, ISIS INTERNATIONAL (Philippines)

Traduction : Sophie Toupin, CKUT 90.3 FM (Canada)

Coordination : ISIS International, www.isiswomen.org

